

## « Pour Saint CYR , un nouvel élan » D. OLIVIER & A. PATOILLARD

### ➤ **Budget primitif de 2017 : nos positions...**

Comme les années précédentes, monsieur le maire nous présente un **budget trop précautionneux**, en inscrivant des dépenses, comme par exemple la pénalité « article 55 loi SRU » pour manque de logements sociaux, qui en définitive, très vraisemblablement, ne sera pas appliquée. Cette pratique permet chaque année à la commune de se constituer une **épargne qui va grossissant**, alors que nous pensons que cette épargne serait mieux dans la poche de nos concitoyens.

Le budget présenté prévoit un **produit des impôts locaux** quasi identique à celui du budget primitif de 2016. Comme les bases vont augmenter « mécaniquement », on peut en déduire que notre maire fera voter le moment venu des **taux d'impôts locaux en baisse** ? Ce serait une première à St CYR, bienvenue (pour mémoire la commune de SANARY a baissé ses taux l'an dernier...). **On vérifiera au printemps lors du vote des taux...**

M. FERRARA, que nous félicitons pour la clarté de la nouvelle présentation, a insisté sur les précautions à prendre dans l'interprétation des ratios obligatoires, destinés à faciliter les comparaisons avec les communes de même taille (même « strate »)

Si nous partageons cette prudence, nous soulignons cependant que, sur la longue durée, ces ratios font apparaître que notre commune a **des dépenses d'équipement brut** par habitant nettement inférieures à celles de la « strate ». Même avec le PAE de la Miolane, **nous sous-investissons**.

Il est prévu de rembourser en 2017, en capital, 1,8 millions € de dettes : les années précédentes le rythme de remboursement se situait entre 1 à 1,3 millions € : nous considérons que le remboursement aurait pu rester à ce niveau en accroissant ainsi la capacité d'investissement.

Bien entendu il n'est pas question d'investir pour le plaisir d'investir s'il n'y a pas de besoins à satisfaire, mais nous demandons, pour le budget de la commune comme pour les budgets annexes, à avoir une **vision pluri annuelle** des investissements, **ce qui n'est pas le cas**.

### ➤ **Une hausse des tarifs des cantines scolaires trop élevée....**

Alors que le maire propose pour beaucoup des tarifs des services publics un tarif identique à celui de 2016, ce que nous approuvons, le tarif des **cantines scolaires** voit une progression de **2%**. Nous considérons anormal que ce tarif évolue plus vite que l'inflation. Cela pénalise les familles. Le maire a expliqué qu'il préfère avoir des tarifs reflétant les couts réels, quitte à aider via le CCAS les familles auxquelles cela poserait problème : nous pensons que ces familles peuvent être réticentes à s'adresser au CCAS ou ne pas en connaître la possibilité.

### ➤ **Les tarifs de la médiathèque : pour une harmonisation au sein de l'agglomération.**

La communauté d'agglomération Sud Ste Baume vient d'éditer un très intéressant « **agenda culturel 2016-17** » (voir lien <https://goo.gl/MXGZu7> ) dans lequel on peut trouver notamment de nombreuses informations sur les médiathèques des communes de l'agglomération. On y constate que les tarifs appliqués pour la médiathèque de St CYR sont assez nettement **supérieurs à ceux des médiathèques de BANDOL ou SANARY** (pour mémoire, elles sont gratuites à LA CIOTAT pour les résidents de cette ville). Le Président de l'agglomération ayant annoncé des initiatives importantes pour les médiathèques de l'agglomération (outils communs, ...) nous avons donc suggéré que soit étudiée une **harmonisation des tarifs**, donc une baisse des tarifs à St CYR. Notre remarque a surpris Mme NOUYRIGAT qui nous a répondu que la médiathèque de St CYR était très performante quant aux supports numériques, ce dont nous ne doutons pas, et le maire a rajouté que le logiciel de gestion était très récent et qu'il n'était pas question de le changer. Nous maintenons notre souhait ....

### ➤ **Les subventions aux associations : un minimum d'indicateurs pour piloter**

A l'occasion des aides au **CCAS** et à la **Caisse des écoles**, que nous avons votées, ainsi que pour les aides aux clubs de **hand-ball** et de **football**, nous avons demandé que le Conseil municipal puisse disposer d'un minimum d'indicateurs pour voir comment évolue le public visé par ces organismes. Par exemple, les conventions soumises au vote pour les 2 clubs sportifs fixent des objectifs en matière de formation de jeunes ou de parité femmes/hommes, mais il serait intéressant que des indicateurs soient proposés et indiqués pour permettre d'évaluer la satisfaction de ces critères. **Il est très difficile de conduire sans tableau de bord !!!**

### ➤ **Quartier de la Gare : pour plus de transparence et de consultation**

Depuis de nombreuses années, l'accès à la Gare de Saint Cyr pose d'énormes difficultés, ce qui nous avait amenés, lors de la campagne électorale pour les élections municipales en 2014, à faire des propositions de déplacement de la gare. Le Scot Provence Méditerranée a même identifié le site de Pradeaux-gare comme un espace de développement futur. La ville de Saint Cyr, saisissant l'opportunité d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de la Région, a proposé un projet de création d'une nouvelle zone urbaine offrant de réelles opportunités au contact de la gare. La Région a accordé une subvention de 200 000 € pour réaliser une étude dès 2017. Nous avons demandé, et obtenu, de pouvoir participer à la mise au point du cahier des charges de cette étude, dans le cadre de la Commission d'Urbanisme **A suivre...**